



Règlement Fête du Théâtre en Auvergne

1. Organismes

Le Comité d'organisation de la **Fête du Théâtre en Auvergne** est composé de représentants de l'Union Régionale Auvergne de la **FNCTA**.

2. Principe

La **Fête du Théâtre en Auvergne** est organisée du **6 mars 2015 au 8 mars 2015**.

Cette manifestation est ouverte aux troupes de théâtre amateurs adhérentes à la FNCTA. Ces troupes - composées d'adolescents ou d'adultes tous licenciés et à jour de leur cotisation - devront présenter un spectacle **abouti**.
Ces journées de théâtre ont pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre auprès du plus grand nombre ce, notamment, grâce à un tarif abordable.
La **Fête du Théâtre en Auvergne** est également un moment de rencontres et d'échanges entre les troupes et avec le public.

De par leur statut d'amateurs, les troupes ne peuvent prétendre à aucun cachet.

3. Participation

Les comédiens et le ou les techniciens (au maximum 2) des troupes participantes bénéficient d'un repas gratuit et d'une entrée gratuite à l'un des spectacles.
Ensuite, les troupes ont la possibilité d'acheter leur place au tarif fixé par le comité d'organisation. Les tarifs seront indiqués aux troupes au plus tard le mois précédent la manifestation. De même des repas complémentaires pourront être commandés, le tarif sera indiqué lors de la confirmation de la sélection.

Une indemnité kilométrique de transport est attribuée aux troupes selon le barème suivant :

Km (aller / retour)	Barème
Moins de 50 Km	0 €
Entre 50 Km et 100 Km	15 €
Entre 101 Km et 200 Km	30 €
Entre 201 Km et 300 Km	50 €
Entre 301 Km et 500 Km	80 €
Entre 501 Km et 750 Km	125 €
Plus de 750 Km	175 €

Les **troupes** se doivent de collaborer à la pleine réussite de la manifestation en participant également, en tant que **spectateurs**, à un ou plusieurs autres spectacles. A cet effet, l'hébergement de ceux qui le souhaitent sera facilité.

Les troupes s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau, ville d'origine et connaissances.



Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation UNION REGIONALE AUVERGNE

1 Cité du Parc 15000 AURILLAC 06 75 22 74 42
@ : auvergne@fncta.fr

Site internet : www.fncta-auvergne.fr

4. Programmation - Date - Lieu

Le festival a lieu à Clermont-Ferrand, Salle Boris Vian (Maison de la culture), du vendredi 6 mars au dimanche 8 mars 2015.

Une buvette sera ouverte entre les spectacles.

La programmation est réalisée à l'initiative des organisateurs.

5. Décor et régie

Chaque troupe apporte ses décors et accessoires **et s'adapte aux équipements de la salle.**

La troupe s'oblige à venir avec son ou ses techniciens, à décharger, à monter et à démonter les décors dans les temps limites précisés sur le dossier de candidature.

IMPORTANT : Peu de réglages lumières ou son ne peuvent être fait entre les spectacles. Un schéma du matériel à disposition est fourni en annexe du règlement.

Les horaires des représentations devront être respectés.

Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation.

6. Durée, type de spectacle et public concerné

Le comité d'organisation attachera une grande attention aux critères suivant :

- Durée du spectacle (montage et démontage compris) : il ne doit pas dépasser 3h
- Nombre de représentations précédentes
- Troupes adhérentes de L'Union Régionale Auvergne ou non
- Un plan de feux ne nécessitant pas une mise place lumière particulière (une seule salle)

Le Comité étant redevable de ces informations vis-à-vis de son public, il tient à avoir ces informations dans la fiche d'informations ci-dessous. En cas d'absence de ces informations, le Comité se réserve le droit de ne pas prendre en compte la candidature.

7. SACD - Responsabilité

Pour les œuvres inscrites à la SACD, lors de sa candidature, la troupe doit fournir aux organisateurs une copie de l'autorisation de jouer, dûment remplie. Cette autorisation devra être valide à la date du festival.

Les droits SACD sont à la charge de l'organisateur

L'Union Régionale Auvergne n'est pas responsable des accidents corporels et matériels.

Il en est de même pour les vols qui pourraient survenir pendant le festival.

Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile



8. Dossier de candidature et sélection des troupes

Dossier de candidature (à adresser par courrier postal) comprend :

- La demande d'inscription complètement remplie
- Le plan de feux
- La fiche de présentation du spectacle (incluant un **planning des futures dates et lieux de représentation (avant le 30/11/2013)**)
- Une invitation pour 2 à 4 personnes pour ces dates de spectacles (nous confirmerons notre présence)
- **Un CD ou DVD du spectacle (en cas de difficulté nous contacter)**
- Un chèque de caution de 125 € et une enveloppe timbrée à votre adresse

Ce dossier de candidature complet doit être transmis à l'Union Régionale Auvergne FNCTA pour le 31/10/2014 dernier délai.

Pour nous permettre de voir vos spectacles dans le cadre de la sélection, vous pouvez nous adresser vos dates de spectacles indépendamment du dossier de candidature.

Le chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie (sauf cas **avéré** de force majeure sur justificatif et avis du comité d'organisation).

Dans tous les autres cas, le chèque de caution sera restitué après la manifestation ou dès l'annonce de la sélection pour les troupes non retenues.

9. Sélection des troupes

Les résultats de la sélection seront rendus publics sur le site de l'Union Régionale Auvergne FNCTA, au plus tard le 31 janvier 2015.

Les troupes sélectionnées pour la **Fête du Théâtre en Auvergne** seront prévenues au plus tard le 25 janvier 2015.

Dès réception de la notification, chaque troupe de théâtre doit impérativement retourner le dossier numérique à l'Union Régionale Auvergne de la FNCTA, accompagnée des réservations des repas et de l'hébergement. Le défaut de réponse dans un délai de sept jours serait alors considéré comme un refus de participation.

Dossier numérique (à adresser par courrier électronique) :

- La fiche de composition de la troupe
- Des photographies couleur du spectacle (CD, mail ou papier)
- Une présentation de 200 signes (espaces compris, + ou - 10%)
- Une affiche du spectacle (format électronique Jpeg ou Tif)
- Une copie de l'autorisation SACD
- Un dossier de presse, éventuellement
- La copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile

L'inscription à la Fête du Théâtre en Auvergne implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement

A cet effet, le responsable de la troupe de théâtre retournera la demande d'inscription attestant l'acceptation du règlement.



Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation
UNION REGIONALE AUVERGNE

1 Cité du Parc 15000 AURILLAC 06 75 22 74 42
@ : auvergne@fncta.fr

Site internet : www.fncta-auvergne.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION
Fête du Théâtre en Auvergne
du vendredi 6 mars au dimanche 7 mars 2015

À renvoyer au plus tard pour **le 31/10/2014**, à l'adresse :

Volet papier	Volet numérique
Union Régionale Auvergne - Annie Potel 1 Cité du Parc 15000 Aurillac	auvergne@fncta.fr

Nom de la troupe :

Adresse pour toute correspondance :

Nom du responsable :

Tel/Fax :

Courriel :

Numéro d'adhérent FNCTA :

Titre du spectacle :

Auteur :

Metteur en scène :

Type de spectacle :

Numéro d'autorisation SACD :

Nom éventuel du traducteur (si nécessaire) :

Public concerné (à partir de x ans):

Durée du spectacle (hors montage / démontage):

Temps de montage :

Temps de démontage :

Par la présente, nous attestons avoir pris connaissance du règlement de la **Fête du Théâtre en Auvergne**, édition 2015, et faisons acte de candidature pour y participer.

Nous serons avertis de la sélection définitive au plus tard le 25/01/2015.

Fait le /.. /.... A

Le Responsable



Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation
UNION REGIONALE AUVERGNE

1 Cité du Parc 15000 AURILLAC 06 75 22 74 42
@ : auvergne@fncta.fr

Site internet : www.fncta-auvergne.fr

PRESENTATION DU SPECTACLE
Fête du Théâtre en Auvergne
du vendredi 6 mars au dimanche 7 mars 2015

À renvoyer au plus tard pour **le 31/10/2014**, à l'adresse :

Volet papier	Volet numérique
Union Régionale Auvergne - Annie Potel 1 Cité du Parc 15000 Aurillac	auvergne@fncta.fr

Dates et lieux des représentations prévues **entre juillet et le 30 novembre 2014** à **fournir absolument** (le plus tôt possible) : *pensez à envoyer des invitations au Comité d'Organisation !*

Date	Lieu	Heure

Résumé du spectacle (quelques lignes):



Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation
UNION REGIONALE AUVERGNE

1 Cité du Parc 15000 AURILLAC 06 75 22 74 42
@ : auvergne@fncta.fr

Site internet : www.fncta-auvergne.fr

PLAN de FEUX
Fête du Théâtre en Auvergne
du vendredi 6 mars au dimanche 7 mars 2015

À renvoyer au plus tard pour **le 31/10/2014**, à l'adresse :

Volet papier	Volet numérique
Union Régionale Auvergne - Annie Potel 1 Cité du Parc 15000 Aurillac	auvergne@fncta.fr

Plan de feux **réduit à l'indispensable** (préciser ce qui est indispensable) et donner un schéma d'implantation :

Commune de CLERMONT FERRAND
 Service Equipement de spectacles
 MAISON DE LA CULTURE
 Rue Abbé de l'épée

SALLE BORIS VIAN
 niveau 2 (regie - grill)

rideau acoustique
 permanent sur patience

Echelle d'accès plateau

rideau d'avant scène

accès décor
 plate-forme élévatrice
 3m x 1.5m

Hauteur des perches	
8,45	lisse haute + perche 1 à 6
7,80	main courante passerelle + perche salle
7,25	lisse basse passerelle (∕\ diam. 35)
6,80	sous passerelle
6,05	perche mobile sur pont fixe P7
6,50	perche 8
7,15	perches fixes cour

Ecran cinéma (polichinelle)

perche mobile sur pont fixe (voir coupe)

perches fixe cour

perches latérales (voir coupe)

sanitaires

régies son et lumière

local gradateur

perche en salle

2.10

P salle

P1

P2

P3

P4

P5

P6

P7

P8

Echelle graphique



P1 à P7 et P salle : PERCHES MOTORISEES
 Mise à jour du 3 oct. 2013
 Echelle d'origine du plan 1/100

